



AKTO

Déclaration en ligne pour la branche du travail temporaire

19/01/2026

Introduction

Bienvenue sur **Declanet**, le portail AKTO vous permettant de déclarer vos contributions.

Ce tutoriel est dédié aux entreprises de la branche du travail temporaire pour les accompagner dans la saisie de leurs 3 déclarations à partir de février 2026.



Sommaire

1

La connexion

2

Les déclarations

3

Les règlements



1 - La connexion



La connexion

OBTENIR LE CODE DE VALIDATION

Pour effectuer vos déclarations en ligne, vous devez vous rendre à l'adresse : <https://declaration.akto.fr>

- 1 Commencez par renseigner votre adresse mail
Attention l'historique des déclarations est rattaché à l'adresse de connexion, nous vous conseillons d'utiliser une adresse générique
- 2 Cliquez ensuite sur le bouton « recevoir le code » pour obtenir le code d'activation sur cette adresse

Il est envoyé depuis l'adresse noreply-si@akto.fr

Il peut arriver dans vos éléments indésirables, veuillez à ce que les mails du domaine akto.fr ne soit pas bloqués ou considérés comme des SPAM

Me connecter

Un code à usage unique vous sera adressé directement dans votre messagerie.

1 Votre email

2 Recevoir un code



La connexion

UTILISER LE CODE

- 1 Vous recevez par mail un code à 6 chiffres.
Il n'est valable que pour une durée de 10 minutes.
Si vous ne l'utilisez pas immédiatement vous pouvez en demander un nouveau
- 2 Ce code est à recopier dans le formulaire ci-contre pour pouvoir accéder à vos déclarations

Votre code à usage unique

Bonjour,

Vous avez demandé un code d'accès instantané aux outils Akto.

Voici votre code à usage unique :

720191 1

 Me connecter

Un code à usage unique été envoyé à :
fra[redacted]@[redacted].fr. 

Pour compléter votre authentification, merci de saisir le code reçu par mail.

 * * * *

Votre code

2 Me connecter 

Je n'ai pas reçu le code* : [Me renvoyer un code](#) .
*Merci de vérifier dans vos spams si le code n'a pas été reçu.



2 - Les déclarations

Les déclarations

DÉCLARER UNE CONTRIBUTION

- 1 Vous arrivez sur la liste de vos déclarations effectuées depuis Declanet, lors de votre première connexion, cette liste sera vide, comme dans l'exemple affiché
- 2 Pour effectuer une nouvelle déclaration, cliquez sur le bouton en bas à droite de l'écran



The screenshot shows the Declanet par AKTO web interface. At the top, there is a navigation bar with the AKTO logo and a user profile. Below this, a search bar and a dropdown menu for 'Etat de la déclaration' are visible. A table header lists columns: 'Entreprise', 'Siren', 'Idcc', 'Collecte', 'Etat', 'Transmise le', and 'Montant TTC'. The table body is empty, with the text 'Aucune déclaration.' centered below it. A green plus button is overlaid on the bottom right of the table area, and a green button labeled '+ EFFECTUER UNE DÉCLARATION' is at the bottom right of the page.

Declanet
par **AKTO**

Bonjour **[Nom]**

DÉCLARER MA CONTRIBUTION
et consulter mes archives

Recherchez une entreprise ou une déclaration

Etat de la déclaration

Entreprise	Siren	Idcc	Collecte	Etat	Transmise le	Montant TTC
Aucune déclaration.						

+ EFFECTUER UNE DÉCLARATION



Les déclarations

CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DE LA CONTRIBUTION

1

Vous devez commencer par renseigner le numéro de SIREN de l'entreprise pour laquelle vous souhaitez effectuer les déclarations

2

Puis sélectionner la contribution que vous allez déclarer



Il y a 3 déclarations à effectuer obligatoirement dans l'ordre que vous souhaitez :

1. Collecte sur masse salariale 2025 pour l'investissement formation 0.6%
2. Le solde des contributions sur masse salariale 2025 : FPE 0,77%, FPE conventionnel 0,3 % et le CDII 10%
3. Le premier acompte FPE conventionnel 0,3 % sur masse salariale 2026

Effectuer une déclaration

Déclarez vos contributions pour une entreprise

Saisir le SIREN de l'entreprise :

SUIVANT →

Effectuer une déclaration

Déclarez vos contributions pour une entreprise

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez nous transmettre :

☐ Collecte sur Masse Salariale 2025
Se termine le 1 avril 2026

☐ Travail Temporaire – FPE TT – collecte sur MSB2025
Se termine le 1 avril 2026

☐ Travail Temporaire – FPE TT – Acompte sur MSB2026
Se termine le 1 avril 2026

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →



Les déclarations

INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

1

La première étape de chaque déclaration rappelle les informations de l'entreprise, vous pouvez modifier le code NAF si nécessaire, le reste ne peut pas être modifié.

2

Cliquez sur « suivant » pour passer à la suite

3

Sur tous les écrans, vous pouvez revenir directement à la liste de vos déclarations en cliquant sur le bouton :



The screenshot shows the 'Declanet' web application interface. At the top, there is a navigation bar with the 'Declanet' logo and a user profile. The main heading is 'Déclarez vos contributions conventionnelles' with a sub-heading 'Collecte sur Masse Salariale 2025'. A progress bar indicates the current step is 'Entreprise'. The 'Entreprise' section contains several input fields: 'Siren', 'Nic' (00013), 'Raison sociale', 'Adresse 1', 'Adresse 2', 'Adresse 3', 'cp' (21000), and 'ville' (DIJON). Below this is the 'Activité de l'entreprise' section with 'IDCC Applicable' (1413 - Accord national professionnel rela) and 'NAF'. At the bottom, there is a 'SUIVANT' button and a back arrow button. A 'Saisie incomplète' message is visible in the top right corner.



Les déclarations

INFORMATIONS DU CONTACT

1

Dans la partie contact, vous devez à minima renseigner vos nom, prénom et adresse électronique pour pouvoir passer à l'étape suivante

2

Cliquez sur « suivant » pour passer à la suite



Les étapes suivantes « Salariés » et « Total » diffèrent en fonction de la campagne sélectionnée, les 3 campagnes sont décrites dans les pages suivantes

The screenshot shows the 'Declanet' web application interface. At the top, there is a navigation bar with the 'Declanet' logo (with 'par AKTO' underneath) and a user profile section showing 'Bonjour' followed by a blurred name and a dropdown arrow. Below the navigation bar, the main content area has a header with a document icon, the text 'DÉCLAREZ VOS CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES', and 'Collecte sur Masse Salariale 2025'. To the right of this header is a blue button labeled 'Saisie incomplète' with a red question mark icon. Below the header is a progress bar with four steps: 'Entreprise' (checked with a blue circle), 'Contact' (active with a green circle and pencil icon), 'Salariés' (disabled with a grey gear icon), and 'Total' (disabled with a grey gear icon). The main section is titled 'Personne à contacter pour cette déclaration'. It contains a form with five fields: 'Prenom' (filled with 'Jean'), 'Nom' (filled with 'dupont'), 'Fonction' (empty), 'Téléphone' (empty), and 'Email' (filled with a blurred address followed by '.com'). A red '1' in a starburst is next to the 'Prenom' field. At the bottom of the form, there are navigation buttons: a grey back arrow, a blue 'PRÉCÉDENT' button, a blue 'SUIVANT' button with a red '2' in a starburst next to it, and three circular icons on the right: a printer, a save icon, and a delete icon.



Les déclarations

1/3 COLLECTE SUR MASSE SALARIALE 2025 (INVESTISSEMENT FORMATION)

La première campagne concerne l'investissement formation

Effectuer une déclaration

Déclarez vos contributions pour une entreprise

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez nous transmettre :

☒ Collecte sur Masse Salariale 2025
Se termine le 1 avril 2026

☐ Travail Temporaire – FPE TT – collecte sur MSB2025
Se termine le 1 avril 2026

☐ Travail Temporaire – FPE TT – Acompte sur MSB2026
Se termine le 1 avril 2026

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →

1

Veillez renseigner l'effectif moyen annuel de l'entreprise en 2025

2

Puis renseigner la masse salariale correspondante

3

Cliquez sur « suivant » pour passer à la suite

Declanet

par AKTO

Bonjour [Nom] [Prénom]

DÉCLAREZ VOS CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES

Collecte sur Masse Salariale 2025

Votre contribution à verser avant le 01/04/2026 : 433.101,18 € TTC

✓ Entreprise

✓ Contact

✎ Salariés

⚙ Total

Calcul de vos contributions dues au 01/04/2026 ?

► POUR RAPPEL, LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE PAR SIREN (tous établissements confondus)

► Pour rappel, la collecte des obligations légales est effectuée depuis le 1er janvier 2022, par l'URSSAF, via la DSN. Les fonds collectés par l'URSSAF sont redirigés vers l'OPCO qui est désigné grâce à l'IDCC applicable que vous avez renseigné dans votre DSN. Si l'IDCC applicable est erroné, vous devez le corriger dans votre DSN et prendre contact avec nos services, en écrivant à contributions@akto.fr.

► Pour réaliser le calcul, il est nécessaire de saisir les informations relatives à la masse salariale globale. Pour relancer le calcul, veuillez ressaisir cette information.

📄 Guide du déclarant.

📄 Accords de branche

Effectif CDI + CDD au 31/12/2025 ?

Effectif annuel moyen 2025.

1.543,00

Masse salariale globale 2025 ?

Salaires des permanents et des intérimaires de janvier à décembre 2025.
En cas de décalage de paye, salaires de décembre 2024 à novembre 2025 versés de janvier 2025 à décembre 2025.

60.152.941,00 €

A

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →

🖨

💾

✖

AKTO

12



Les déclarations

1/3 COLLECTE SUR MASSE SALARIALE 2025 (INVESTISSEMENT FORMATION)

- 1 Vous retrouvez le montant HT calculé à partir du taux appliqué à la masse salariale déclarée
- 2 Viennent en déduction les éventuels versements déjà effectués pour cet exercice
- 3 Vous pouvez également déduire le montant des dépenses réalisées sur l'investissement formation en gestion directe
- 4 Vous obtenez ainsi le montant TTC à régler
- 5  Les 3 boutons ronds en bas de l'écran vous permettent respectivement de télécharger votre déclaration au format PDF, d'enregistrer votre saisie et de supprimer votre déclaration
- 6 Pour terminer votre déclaration, vous devez cliquer sur « valider ». Elle sera transmise à AKTO instantanément

Après validation, votre déclaration reste modifiable en cliquant sur le bouton « déclaration rectificative » qui remplacera le bouton « valider »

 DÉCLARATION RECTIFICATIVE

Declanet

par AKTO

Bonjour 

DÉCLAREZ VOS CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES

Collecte sur Masse Salariale 2025

Votre contribution à verser avant le 01/04/2026 : 433.101,18 € TTC

Contribution investissement formation	A X 0,6%	1	360.917,65 €	D
Versement(s) Volontaire(s) versé(s) à AKTO en 2025 sur exercice 2025		2	0,00 €	E
SOUS-TOTAL - Contribution investissement formation	D - E		360.917,65 €	F
Dépenses HT réalisées sur l'investissement formation en gestion directe Merci de nous adresser l'attestation émise par votre CAC ou votre Expert-comptable à contributions@akto.fr .		3	€	G
Déduction sur Dépenses HT réalisées sur l'investissement formation en gestion directe La déduction G ne peut-être supérieure à F	G		0,00 €	H
TOTAL HT	F - H		360.917,65 €	H1
TVA	H1 X 20%		72.183,53 €	H2
TOTAL TTC	H1 + H2		433.101,18 €	I

Mode de règlement

Virement

TOTAL GENERAL A REGLER A AKTO

I

4

433.101,18 €

L

Votre contribution à verser avant le 01/04/2026

PRÉCÉDENT

5



6

VALIDER

2/3 SOLDE FPE TT COLLECTE SUR MSB2025

Effectuer une déclaration
Déclarez vos contributions pour une entreprise

Veillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez nous transmettre :

☐ Collecte sur Masse Salariale 2025
Se termine le 1 avril 2026

☒ Travail Temporaire – FPE TT – collecte sur MSB2025
Se termine le 1 avril 2026

☐ Travail Temporaire – FPE TT – Acompte sur MSB2026
Se termine le 1 avril 2026

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →

Pour la seconde campagne qui concerne le solde des contributions FPE, vous aurez 3 masses salariales à renseigner :

- 1 La masse salariale globale de l'entreprise (intérimaires + permanents) pour la contribution FPE conventionnelle 0.3%
- 2 La masse salariale des intérimaires pour la contribution FPE 0.77%
- 3 La masse salariale des intérimaires en CDI pour la contribution FPE CDII 10%

 **Declanet**
par AKTO

Bonjour  Menu

 **DÉCLAREZ VOS CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES**
Travail Temporaire – FPE TT – collecte sur MSB2025

Saisie incomplète ?

☒ Entreprise

☒ Contact

☒ Masses salariales

☐ Total

Calcul de vos contributions dues au 01/04/2026 ?

► **POUR RAPPEL, LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE PAR SIREN (tous établissements confondus)**

► Pour rappel, la collecte des obligations légales est effectuée depuis le 1er janvier 2022, par l'URSSAF, via la DSN. Les fonds collectés par l'URSSAF sont redirigés vers l'OPCO qui est désigné grâce à l'IDCC applicable que vous avez renseigné dans votre DSN. Si l'IDCC applicable est erroné, vous devez le corriger dans votre DSN et prendre contact avec nos services, en écrivant à contributions@akto.fr.

► Pour réaliser le calcul, il est nécessaire de saisir les informations relatives à la masse salariale globale. Pour relancer le calcul, veuillez ressaisir cette information.

 Guide du déclarant.

 Accords de branche

Masse salariale globale 2025 ?

Salaires des permanents et des intérimaires de janvier à décembre 2025.
En cas de décalage de paye, salaires de décembre 2024 à novembre 2025 versés de janvier 2025 à décembre 2025.

€ A

Masse salariale intérimaires 2025

€ B

Masse salariale CDI intérimaires 2025

€ C

←

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →



Les déclarations

2/3 SOLDE FPE TT COLLECTE SUR MSB2025

- 1 Pour la contribution FPE conventionnelle 0.3% vous retrouverez le montant total dû et le montant des acomptes déjà versés qui seront automatiquement déduits
- 2 Le principe est le même pour la contribution FPE 0.77%
- 3 La contribution FPE CDII n'a pas d'acompte, mais vous pouvez déduire le montant de vos dépenses directes qui viendront en déduction

Declanet
par AKTO

Bonjour [Nom]

DÉCLAREZ VOS CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES
Travail Temporaire – FPE TT – collecte sur MSB2025

Votre contribution à verser avant le 01/04/2026 : **74.640,00 € TTC**

✓ Entreprise ✓ Contact ✓ Masses salariales ✓ Total

1

1 - Conventionnel FPE - Solde **A** X 0,3% 4.500,00 € **D1**

Acompte HT 1^{er} et 2^{ème} versements 0,00 € **D2**

SOUS-TOTAL - Conventionnel FPE - Solde **D1 - D2** 4.500,00 € **E**

2

2 - FPE **B** X 0,77% 7.700,00 € **F1**

Déduction HT 1^{er} versement 0,00 € **F2**

SOUS-TOTAL - FPE **F1 - F2** 7.700,00 € **G**

3

3 - FPE CDII **C** X 10% 50.000,00 € - déduction FPE CDII € 50.000,00 € **H**

Suite de l'écran à la page suivante



Les déclarations

2/3 SOLDE FPE TT COLLECTE SUR MSB2025

4

Vous obtenez le montant TTC à régler

5



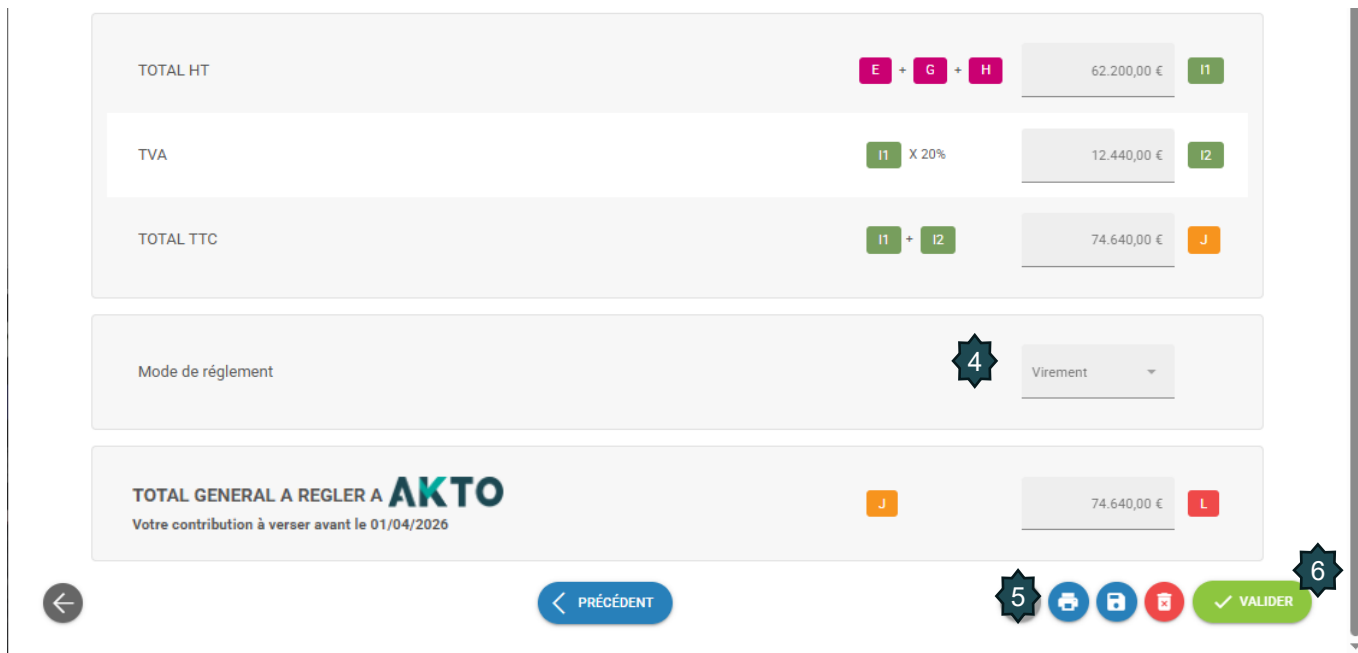
Les 3 boutons ronds en bas de l'écran vous permettent respectivement de télécharger votre déclaration au format PDF, d'enregistrer votre saisie et de supprimer votre déclaration

6

Pour terminer votre déclaration, vous devez cliquer sur « valider ». Elle sera transmise à AKTO instantanément.

Après validation, votre déclaration reste modifiable en cliquant sur le bouton « déclaration rectificative » qui remplacera le bouton « valider »

 DÉCLARATION RECTIFICATIVE



The screenshot shows the final steps of the declaration process in the AKTO system. It includes a summary of the amounts to be paid, a selection of the payment method, and the final total amount due. The interface is clean and modern, with a white background and blue accents. The bottom of the screen features a navigation bar with three circular icons (printer, floppy disk, trash can) and a green 'VALIDER' button. A pink 'DÉCLARATION RECTIFICATIVE' button is also visible below the main form.

Item	Formula	Amount (€)
TOTAL HT	E + G + H	62.200,00
TVA	I1 X 20%	12.440,00
TOTAL TTC	I1 + I2	74.640,00

Mode de règlement: Virement

TOTAL GENERAL A REGLER A AKTO
Votre contribution à verser avant le 01/04/2026

74.640,00 €

Navigation: ← PRÉCÉDENT | 5 | 6 | VALIDER



Les déclarations

3/3 FPE TT – ACOMPTE SUR MSB2026

La troisième campagne concerne l'acompte de la contribution FPE conventionnel 0,3% sur N+1

Effectuer une déclaration

Déclarez vos contributions pour une entreprise

Veuillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez nous transmettre :

☐ Collecte sur Masse Salariale 2025
Se termine le 1 avril 2026

☐ Travail Temporaire – FPE TT – collecte sur MSB2025
Se termine le 1 avril 2026

☒ Travail Temporaire – FPE TT – Acompte sur MSB2026
Se termine le 1 avril 2026

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →

1

Vous devez renseigner la masse salariale globale de l'entreprise

2

Cliquez sur « suivant »

Declanet

par AKTO

Bonjour [nom]

DÉCLAREZ VOS CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES

Travail Temporaire – FPE TT – Acompte sur MSB2026

Votre contribution à verser avant le 01/04/2026 :

3.600,00 € TTC

✓ Entreprise

✓ Contact

✓ Masses salariales

⚙ Total

Calcul de vos contributions dues au 01/04/2026 ?

► POUR RAPPEL, LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE PAR SIREN (tous établissements confondus)

► Pour rappel, la collecte des obligations légales est effectuée depuis le 1er janvier 2022, par l'URSSAF, via la DSN. Les fonds collectés par l'URSSAF sont redirigés vers l'OPCO qui est désigné grâce à l'IDCC applicable que vous avez renseigné dans votre DSN. Si l'IDCC applicable est erroné, vous devez le corriger dans votre DSN et prendre contact avec nos services, en écrivant à contributions@akto.fr.

► Pour réaliser le calcul, il est nécessaire de saisir les informations relatives à la masse salariale globale. Pour relancer le calcul, veuillez ressaisir cette information.

Guide du déclarant.

Accords de branche

Masse salariale globale 2025 ?

Salaires des permanents et des intérimaires de janvier à décembre 2025.
En cas de décalage de paye, salaires de décembre 2024 à novembre 2025 versés de janvier 2025 à décembre 2025.

2.000.000,00 €

A

← PRÉCÉDENT

SUIVANT →

🖨

💾

🗑



Les déclarations

3/3 FPE TT – ACOMPTE SUR MSB2026

- 1 Le montant du premier acompte correspond à 50% du versement total
- 2 Vous retrouvez au bas de l'écran le montant TTC à régler
- 3  Les 3 boutons ronds en bas de l'écran vous permettent respectivement de télécharger votre déclaration au format PDF, d'enregistrer votre saisie et de supprimer votre déclaration
- 4 Pour terminer votre déclaration, vous devez cliquer sur « valider ». Elle sera transmise à AKTO instantanément.

Après validation, votre déclaration reste modifiable en cliquant sur le bouton « déclaration rectificative » qui remplacera le bouton « valider »

 DÉCLARATION RECTIFICATIVE

 **Declanet**
par **AKTO**

Bonjour 

 DÉCLAREZ VOS CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES
Travail Temporaire – FPE TT – Acompte sur MSB2026

Votre contribution à verser avant le 01/04/2026 : **3.600,00 € TTC**

☒ Entreprise

☒ Contact

☒ Masses salariales

☒ Total

Conventionnel FPE HT	A X 0,3%	6.000,00 €	D
1 Montant HT du premier versement	D X 50%	3.000,00 €	E
TVA	E X 20%	600,00 €	H
TOTAL TTC	E + H	3.600,00 €	I

Mode de règlement

Virement

TOTAL GENERAL A REGLER A **AKTO**

I

23.600,00 €

L

Votre contribution à verser avant le 01/04/2026



PRÉCÉDENT

3

4 



3 - Les règlements



Les règlements

PROCÉDER AU RÈGLEMENT

1

Après avoir validé votre déclaration, un message vous rappellera qu'il est nécessaire d'effectuer 3 déclarations au mois de février

2

Vous pourrez ensuite procéder au paiement de votre contribution ou y revenir plus tard.

1

Votre déclaration a été transmise

Concernant les obligations déclaratives de la
branche du Travail Temporaire

Nous vous informons que les adhérents de la
branche du Travail Temporaire sont tenus de
procéder, à trois déclarations obligatoires :

- Collecte sur Masse Salariale 2025
- Solde FPE TT sur MSB2025
- Acompte FPE TT sur MSB2026

Nous vous prions de bien vouloir vous assurer que
l'intégralité de ces déclarations a été effectuée dans les
délais impartis.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre
disposition pour tout renseignement complémentaire.

OK

2

Procéder au règlement

Retrouver toutes les consignes pour régler
à l'étape suivante :

€ PROCÉDER AU RÈGLEMENT

RÉGLER PLUS TARD



Les règlements

COORDONNÉES BANCAIRES + RÉFÉRENCE DU VIREMENT

1

Lorsque vous cliquez sur « procéder au règlement », vous arrivez sur cet écran qui vous affiche les coordonnées bancaires à utiliser pour effectuer votre virement

2

Pour garantir le bon enregistrement des vos contributions, **il est impératif que vous indiquiez en référence votre numéro de SIREN précédé des lettres « BV »**, comme sur l'exemple ci-contre

The screenshot shows the 'RÈGLEMENT DE VOTRE CONTRIBUTION FORMATION' page on the Declanet platform. At the top, the Declanet logo and 'par AKTO' are visible. A user greeting 'Bonjour' is on the right. The main heading is 'RÈGLEMENT DE VOTRE CONTRIBUTION FORMATION' with a sub-heading 'Votre règlement'. A balance of '433.101,18 € TTC' is shown in a blue box. A 'VIREMENT' button is present. A pink box contains the text 'Je choisis de régler par virement' and 'Modalités d'un règlement par virement'. Below this, a grey box displays the IBAN 'FR76 1020 7001 2670 2104 4000 205' and BIC 'CCBPFRPPMTG'. A red reference number 'BV015550353' is highlighted, with a note stating 'Indiquer IMPÉRATIVEMENT en libellé du virement la référence : BV015550353' and 'Tout versement sans cette information sera rejeté par AKTO'. A back arrow is at the bottom left.

Declanet
par AKTO

Bonjour [User Name]

RÈGLEMENT DE VOTRE CONTRIBUTION FORMATION
Votre règlement

433.101,18 € TTC

VIREMENT

Je choisis de régler par virement
Modalités d'un règlement par virement

1

IBAN : FR76 1020 7001 2670 2104 4000 205
BIC : CCBPFRPPMTG

Indiquer **IMPÉRATIVEMENT** en libellé du virement la référence : **BV015550353** 2
Tout versement sans cette information sera rejeté par AKTO

←



Merci